

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI
L/2016/N°065...../AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET – PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL INTEGRE POUR LA RELANCE DE L'HORTICULTURE EN GUINEE - SIGNE LE 08 AOÛT 2016 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA) POUR UN MONTANT DE 20.000.000 USD

L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

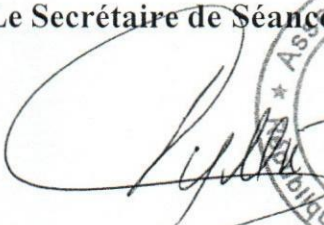
Après en avoir délibéré, adopte la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'accord de prêt – projet de développement rural intégré pour la relance de l'horticulture en Guinée – signé le 08 août 2016 entre la République de Guinée et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour un montant de 20.000.000 USD.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de la date de sa promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry le 05 DEC. 2016

Le Secrétaire de Séance



Honorable Dembo SYLLA

Le Président de Séance



Claude Kory KONDIANO